● Tit Bibliothèque cantonale, Sion

Mercredi 20 juillet 1904. TÉLÉPHONE XLIVe année. — No 58.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT	RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY	PRIX DES ANNONCES
Suisse: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4.— Trois mois fr. 3.— Etranger: (Union postale) fr. 12.—	ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE Tous les envois doivent être affranchis.	la ligne ou son espace: Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à **Sion, Lausanne, Genève,** et à l'Imprimerie du Journal.

La réorganisation militaire

Le Département militaire fédéral vient de livrer à la publicité un avant-projet de réorganisation militaire. Celui-ci est divisé en cinq parties : 1. Obligation de servir. 2. Organisation de l'armée. 3. Instruction de l'armée. 4. Administration militaire. 5. Service actif; contient 247 articles avec un exposé des motifs. Le tout forme une brochure de 200 pages.

L'avant-propos qui est soumis actuellement aux critiques du peuple suisse se distingue tout d'abord de la loi actuelle en ce qu'il réserve à l'Assemblée fédérale et au Conseil fédéral une série de questions de détail. L'œuvre y gagne en souplesse et elle réalise un caractère d'unité qui fait défaut à la législation actuelle. Un bon point à l'autorité militaire pour cette heureuse idée.

La délimitation des compétences entre la Confédération et les cantons est nettement marquée. Nous allons enfin débarrasser notre armée des distinctions futiles entre cavalerie et artillerie cantonales ou fédérales. A l'avenir, l'infanterie sera composée de corps cantonaux, — à l'exception des chasseurs alpins qui remplacent les carabiniers, — et toutes les autres armes seront fournies par des troupes fédérales.

Voyons maintenant de quelle façon sont réparties les classes d'âge. Pour le landsturm, pas de modification. L'élite sera composée des hommes de 20 à 33 ans accomplis, mais dont les cinq dernières classes d'âge ne feront plus de service ; la landwehr comprendra les hommes âgés de 34 à 39 ans.

Le service est organisé de la façon suivante: Tout d'abord, les cantons sont tenus d'organiser des cours d'instruction préparatoire aux écoles de recrues, dont la Confédération supportera les frais, pour les jeunes gens à partir de 16 ans. Ces cours — et ceci est une innovation capitale — sont obligatoires et comportent 60 heures d'exercices au moins par an. Toute recrue qui n'aura pas subi avec succès au mois deux de ces cours sera appelée, avant son école de recrues, à un cours spécial de 15 jours.

L'école de recrues elle-même durera 60 jours pour toutes les armes, hors la cavalerie (80 jours). Ainsi, l'école de recrues d'infanterie serait prolongée de 15 jours, celle de l'artillerie de 5 jours. Les soldats de toutes armes auront à faire ensuite 8 cours de répétition annuels de 11 jours seulement et ils seront ainsi *libérés du service à l'âge de 28 ans.* Voilà un avantage qui sera apprécié à sa juste valeur par tous ceux qui savent combien le service devient de plus en plus pénible à mesure que le soldat avance en âge. Si nous comparons la durée actuelle du service dans l'infanterie à celle que prévoit l'avant-projet, nous voyons qu'au lieu d'une école de recrues de 45 jours, de 5 cours d'élite de 18 jours et de 2 cours de landwehr de 6 jours, — total 147 jours, — le fantassin devra faire une école de recrues de 60 jours, 8 cours d'élite de 11 jours et un cours de landwehr de 11 jours, — soit 159 jours. D'autre part, les soldats de l'élite et de la landwehr devront faire chaque année les exercices de tir qui jusqu'ici alternaient avec les cours de répétition. En somme, la durée du service est légèrement prolongée, mais, en revanche, l'obligation du service ne repose plus guère que sur les jeunes classes d'âge.

Les sous-officiers auront à faire dans l'infanterie une école de 30 jours; dans la cavalerie, le génie et l'artillerie, une école de 40 jours, puis une école de recrues, à moins qu'ils ne soient proposés pour l'école d'officiers. Celle-ci aura une durée de 70 jours pour l'infanterie, la cavalerie et le train, de 105 jours pour l'artillerie et le génie, de 60 jours pour les autres troupes. Les lieutenants nouvellement nommés — dans l'infanterie, les premiers lieutenants seuls, — seront astreints à une école de recrues, puis à un cours de tir, cours de chef de patrouille ou cours technique, suivant les armes. L'école centrale I est obligatoire pour tous les premiers-lieutenants.

Quant à la répartition des troupes, elle a lieu en 6 divisions (au lieu de 8). Il n'existe plus de corps d'armée, mais seulement deux ou trois commandants de corps qui seront mis, selon les besoins, à la tête de deux ou de plusieurs divisions. Chacune de ces dernières comprendra 3 brigades d'infanterie (au lieu de 2), une brigade de cavalerie, une d'artillerie, etc. La brigade d'infanterie se compose de 3 régiments (au lieu de 2), le régiment de 3 bataillons, le bataillon de 3 compagnies (au lieu de 4). Un régiment de chasseurs alpins est formé dans chaque division et instruit en partie dans la haute montagne.

L'effectif de la compagnie serait de 127 hommes; celui du bataillon de 697 hommes et de 15 officiers.

Le régiment aurait 2121 hommes avec 50 officiers et 1890 fusils, la brigade 5670 fusils.

La division serait ainsi composée de: 24 bataillons d'infanterie avec 15,000 fusils ; 6 escadrons avec 780 sabres; 12 batteries avec 48 canons à tir rapide; 1 bataillon de sapeurs avec 600 fusils.

Voilà les quelques renseignements qui nous paraissent les plus importants dans le projet du département militaire, mais nous répétons que celui-ci n'a rien de définitif.

Il sollicite au surplus les critiques de tous ceux que cette question de réorganisation intéresse, en invitant ces derniers à lui soumettre leurs propositions jusqu'à fin novembre. A ce moment, le département, s'inspirant des idées qui lui seront soumises, remaniera son projet avant de le soumettre au Conseil fédéral. La Chancellerie du département fournit gratuitement à tous, sur demande, des exemplaires du projet en français et en allemand.

Pour nous résumer, voici les points principaux sur lesquels porte la refonte de l'organisation militaire.

Carabiniers. — Les bataillons de carabiniers sont supprimés.

Chasseurs alpins. — Un bataillon de chasseurs alpins est formé dans chaque division ; ils seraient instruits et équipés à la façon des troupes analogues de France ou d'Italie; ils manœuvreraient dans la haute montagne en petites unités et, l'année suivante, participeraient aux opératians d'ensemble de la division de laquelle ils dépendront.

Cavalerie. — La cavalerie ne comprend plus que des dragons et des mitrailleurs. Les guides sont supprimés.

Formation de la division. — Il est formé 6 divisions au lieu de 8. Chaque division comprend 3 brigades d'infanterie, 1 brigade de cavalerie, 1 brigade d'artillerie et des troupes auxiliaires.

La brigade d'infanterie comprend 3 régiments, le régiment 3 bataillons, le bataillon 3 compagnies.

Corps d'armée. — Il sera formé 2 ou 3 commandements de corps d'armée.

Instruction militaire préparatoire. — L'instruction militaire préparatoire est déclarée obligatoire pour tous les jeunes gens, dès l'âge de 16 ans.

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

37

LA MÈCHE D'OR

PAR

PIERRE SALES

TROISIÈME PARTIE

I

LES ÉMOTIONS DE M. FOURMONT

Enfin, lorsque le jardinier lui eut affirmé qu'il ne voyait rien d'anormal et que toutes les portes étaient solidement verrouillées, il s'assit, plus rassuré, dans son fauteuil et se mit à réfléchir. L'air était si doux qu'il avait laissé sa fenêtre ouverte. Maintenant que Julienne n'était plus auprès de lui, il avait honte d'avoir montré tout à l'heure tant de faiblesse, mais il se promettait d'être plus énergique le lendemain et de ne plus se laisser prendre aux miévreries de sa fille.

Soudain, il entendit distinctement des pas sur le sable du jardin.

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

— Cette fois, je ne me trompe pas, murmura-t-il.

Il voulut quitter son fauteuil, mais n'en eut pas le courage; il tremblait. Les pas s'étaient arrêtés au-dessous de sa chambre ; il entendait des bruits de voix. Et il était encore cloué sur son fauteuil, quand deux mains parurent sur le rebord de la fenêtre, tandis qu'on criait gaiement :

— Bonsoir, monsieur Fourmont !

Une seconde après, Claude Garancier sautait dans la chambre du notaire, le saluait gracieusement, puis se retournait en disant :

— Vous permettez que je donne la main à mon camarade ?

Et il se pencha pour dire :

— Monte, mon ami. M. Fourmont sera enchanté de te revoir !

Tandis qu'une nouvelle ombre se dressait dans l'embrasure de la fenêtre, Claude s'inclina et dit :

— J'ai l'honneur de vous présenter mon meilleur ami, presque mon frère, M. Serge Morain !

...Dans le wagon, où ils avaient sauté, après leur audacieuse évasion, Serge avait voulu prendre Claude dans ses bras et le remercier:

— Ah! mon frère! s'était-il écrié en l'embrassant.

Mais Claude l'avait arrêté :

— Pas d'effusion, mon ami. Ce n'est pas le moment. Tu dois penser qu'on va mettre toute la police à tes trousses... Il s'agit d'aller plus vite qu'elle...

— Mais comment as-tu réussi à t'introduire dans la maison ?

— Ça, mon ami, c'est encore dans le chapitre des explications ; nous y reviendrons plus tard. Pour les explications et les attendrissements, on a toujours le temps... Aujourd'hui nous sommes en pleine bataille ; la première manche est gagnée. Tâchons que la police n'ait pas la revanche, n'est-ce pas, Zéphirin ?

— Oui, mon colonel !

— Hein ? que dis-tu ?

— Excusez-moi, Monsieur, mais en vous entendant parler ainsi, je m'imaginais entendre parler votre père.

Claude sourit en continuant :

— Voici la situation. Tu n'as pas d'argent sur toi, n'est-ce pas ?

— Très peu.

— Moi non plus. Ma mère m'avait envoyé les économies qui étaient à la maison, un billet de mille francs. Je les ai dépensées. Les évasions, ça coûte cher, à cause des costumes et des décors. Bref, nous n'avons plus le sou. Et il nous faut de l'argent. Rester plus longtemps en France, il n'y faut pas songer; demain, nous partirons tous pour l'Angleterre...

— Tous ; Thérèse...

En prononçant ce nom, Serge pâlit tellement que Claude lui demanda d'une voix grave.

— Ah ! çà je suppose que tu n'as jamais ajouté foi à cette horrible accusation.

— Ah! mon frère, répondit Serge, est-ce que je serais ici, avec toi, si j'avais cru Thérèse coupable ?

— Parfait, mon ami! Excuse-moi! mais, dans ces moments-là, on devient diantrement susceptible.

— Et Thérèse, où est-elle ?

— Tu la verras bientôt. Tu es donc d'accord avec moi qu'il nous faut de l'argent...

— Je suis surtout d'avis qu'il nous faut nous laver de cette abominable accusation...

— Nous procéderons plus tard à cette opération. En ce moment, il s'agit de filer. Or, tu es riche. Tu n'as pas oublié que tu es à la tête d'une fortune de quinze cent mille francs:

— Cette maudite fortune...

— Que nous maudirons après; mais, comme elle est entre les mains de M. Fourmont, nous allons le prier de nous avancer une bonne somme...

— Où donc ?

— Cette nuit, chez lui. Il fera évidemment quelques difficultés ; mais il ne peut pas ne pas te donner un argent qui est à toi.

Et, comme le train entrait en gare :

— Nous voici à la station d'Asnières ; nous

Les jeunes gens qui, pour des motifs quelconques, n'ont pas suivi avec succès deux cours annuels au moins de l'instruction militaire préparatoire, devront faire, avant le commencement de leur école de recrues, un cours spécial de 15 jours.

Troupes cantonales. — L'avant-projet réserve à l'Assemblée fédérale le droit de fixer le chiffre des unités à former dans les divers cantons, le chiffre des bataillons et des compagnies d'infanterie pour chaque canton et l'effectif des unités de ces troupes.

Ecoles de recrues. — Durée des écoles, 60 jours.

Ecoles de sous-officiers. — Infanterie, 30 jours. — Cavalerie, artillerie et génie, 40 jours.

Les sous-officiers nouvellement nommés font une école de recrues en cette qualité.

Les sous-officiers, proposés comme chefs de pièces d'artillerie, doivent faire une 2me école de sous-off. ou la moitié d'une école de recrues.

Ecoles d'officiers. — Aspirants d'infanterie, cavalerie, train, 70 jours.

Aspirants d'artillerie, génie 105 jours.

Aspirants d'autre troupes, 60 jours.

Les sous-officiers, proposés pour une école d'officiers, ne font pas d'école de recrues en qualité de sous-officiers.

Ecoles de tir. — Officiers d'infanterie, 15 jours. — Officiers d'artillerie, 20 jours. — Chefs de patrouille, 15 jours.

Ecoles centrales. — 40 jours obligatoires pour les premiers-lieutenants.

Cours de répétition. — Elite, cours annuels, 11 jours.

Y prennent part les officiers et sous-officiers des 10 et les soldats des 8 plus jeunes classes d'âge.

Durée du service. — Elite de 20 à 33 ans révolus. — Landwehr de 33 à 39 ans.

Le landsturm comprend tous les hommes aptes à porter les armes qui ne sont incorporés ni dans l'élite ni dans la landwehr, et âgés de 20 à 50 ans ; de plus les volontaires de classes plus jeunes ou plus âgés.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

— M. L. Wolff, géomètre à Sion, est nommé 1er secrétaire au département des Travaux publics.

— L'approbation est accordée au règlement sur la police des voitures et des cochers à la gare de Vernayaz.

Réforme de l'orthographe. — La commission française de réforme de l'orthographe a terminé ses travaux. Elle était composée de linguistes comme MM. Paul Meyer, Alfred Croiset, Louis Havet, Thomas, etc.

Elle ne s'est vraiment pas montrée révolutionnaire. En effet, elle a limité la réforme orthographique à ces désiderata formulés autrefois par Ste-Beuve, savoir : la substitution de *f* à *ph* ; la suppression de *h* dans les groupes de *th* et *ch* dur ; l'emploi de *s* à l'exclusion de *x* comme marque du pluriel et la suppression des lettres doubles qui ne se prononcent pas.

Ce n'est pas méchant.

Examens d'apprentis. — La Commission cantonale des apprentissages, en exécution de l'art. 29 de la loi du 21 novembre 1903 sur l'apprentissage et des dispositions du règlement spécial du 2 avril 1904, fait connaître, que les examens d'apprentis auront lieu cette année dans la semaine du 24 au 30 octobre prochain.

Considérant, toutefois, que cette loi n'est entrée en vigueur que le 1er mars 1904 et qu'elle n'a dès lors pas pu déployer tous ses effets, ces examens sont déclarés *facultatifs* pour l'année courante.

Les apprentis des Arts et Métiers et du Commerce qui veulent subir ces examens très recommandés doivent s'inscrire auprès du *Secrétariat cantonal des apprentissages,* tenu par M. *William Hänni,* à *Sion,* jusqu'au *15 août* prochain.

Les apprentis des deux sexes qui veulent subir l'examen doivent pouvoir établir :

I. Pour les Arts et Métiers

a) Que la durée de leur apprentissage concorde avec les normes prescrites pour chaque profession par l'Union suisse des Arts et Métiers ;

b) qu'ils ont, au moment de l'examen, fait au moins $^5/_6$ de leur temps d'apprentissage ;

c) qu'ils ont suivi régulièrement, pendant tout le temps de leur apprentissage, des cours professionnels, pour autant que de tels cours aient été à leur disposition, à moins qu'ils ne puissent justifier de connaissances suffisantes dans les branches de l'examen.

Les jeunes ouvriers et ouvrières, dont l'apprentissage fait en Suisse est achevé depuis une année au plus, seront également admis, sous réserve des conditions stipulées dans les litt. *a* et *c* ci-dessus.

II. Pour le Commerce

Qu'ils ont fait un stage de 2 ans au moins dans une maison de commerce et peuvent prouver, par des certificats d'étude, qu'ils ont acquis les connaissances théoriques nécessaires.

Seront, en outre, admis tous les jeunes commerçants dont l'apprentissage fait en Suisse est achevé depuis une année au plus, sous réserve des conditions stipulées dans l'al. *a*.

Les frais d'examen sont à la charge de l'Etat.

Chaque candidat verse au Secrétariat une finance d'inscription de 3 fr. pour son entretien pendant la durée des examens ; le surplus est couvert par les subventions de la Confédération et du canton.

Si, pour des raisons majeures, le candidat ne peut se présenter aux examens, la finance d'inscription lui est remboursée (art. 21).

Le programme des examens sera publié ultérieurement et adressé à chaque candidat inscrit.

Pour tous renseignements, on est prié de s'adresser au Secrétariat cantonal des apprentissages à Sion.

Cours d'économie alpestre. — Du 28 août au 3 septembre se tiendra à l'alpage de Thyon, au-dessus des Mayens de Sion, un cours d'économie alpestre. Les fromagers, bergers et, si possible, les régisseurs de montagnes, seront logés et nourris gratuitement aux frais de la Société valaisanne d'économie alpestre, subventionnée par l'Etat.

Les oiseaux protégés. — La *Feuille fédérale* publie le texte de la nouvelle loi sur la chasse. Le chapitre IV de cette loi est tout entier consacré aux dispositions concernant la protection des oiseaux.

Sont placés sous la sauvegarde de la Confédération les espèces suivantes :

Tous les insectivores, soit toutes les espèces de fauvettes (sylvies), de traquets, de mésanges, d'accenteurs, de pitpits, d'hirondelles, de gobe-mouches et de bergeronnettes.

Parmi les passereaux : l'alouette, l'étourneau, les diverses espèces de merles et grives (à l'exception de la litorne, du mauvis et de la draine,) le pinson, le chardonneret, le tarin, le serin et le venturon.

Parmi les grimpeurs : le coucou, le grimpereau, la sittelle, le torcol, la huppe et toutes les espèces de pics.

Parmi les corneilles : le choucas, le chocard, le coracias.

Barmi les oiseaux de proie : la crécerelle et toutes les espèces d'oiseaux de proie nocturnes, à l'exception du grand duc.

Parmi les oiseaux de marais et les palmipèdes : la cigogne et le cygne.

Il est défendu de prendre ou de tuer ces oiseaux, d'enlever les œufs et les petits des nids, ou de les mettre en vente, et de détruire leurs nids par malveillance.

Les cantons ont le droit d'autoriser la chasse des étourneaux, des grives et des merles qui causent du dommage aux vignes et aux vergers enclos, en automne, aussi longtemps que la vendange ou la récolte des fruits n'est pas terminée.

Les autorités scolaires doivent veiller à ce que les enfants apprennent à l'école à connaître les oiseaux protégés, ainsi que leur utilité, et à ce qu'on les encourage à les épargner.

Déserteur. — Le juge d'instruction de la Ire division, capitaine Sydney Schopfer, décerne un mandat d'arrêt contre le nommé Bioley, Auguste, du bataillon de fusiliers 12/III, garde de sûreté au fort de Savatan, de Monthey, prévenu de désertion.

Une nouvelle cabane. — Quelques membres du Club alpin projettent la construction d'une cabane au-dessus de Pralong, à 2330 m. d'altitude à l'extrémité des vallées de Bagnes et d'Arolla. L'idée est excellente. La cabane se trouverait en un point central pour les ascensions du Mont-Pleureur, de la Rosa-Blanche, du Pigne d'Arolla, du Mont Blanc de Seilon, des Aiguilles Rouges, etc. Plus de la moitié de la somme nécessaire à cette construction a déjà été réunie.

Traitement du mildiou. — Une erreur a été commise dans la reproduction de l'avis de la Station viticole au sujet du traitement du mildiou : la bouillie recommandée n'est pas à 20 %, mais à **2** %.

Terrible accident évité. — M. Hadji Lazaro, de nationalité grecque, membre de la section de Genève du Club alpin, et ses deux sœurs, en séjour à Zinal, ont failli être victimes d'un accident de montagne qui n'a, heureusement, pas eu de suites graves, grâce à la présence d'esprit de M. et de Mlles Lazaro et des guides de Zinal.

Les alpinistes avaient effectué, vendredi, depuis la cabane du Mountet, la traversée du Grand Cornier (3969 m.), ils descendirent sur le glacier de Moiry, en laissant à leur dos le sommet du Pigne d'Allée, lorsque, à 6 heures du soir, M. Lazaro tomba dans une crevasse couverte de neige.

Une des sœurs s'arcbouta et réussit à soutenir son frère, qui parvint à se caler un peu avec son piolet. L'autre sœur se détacha de la corde et descendit, malgré de sérieuses difficultés, à Zinal, où elle arriva à 8 heures et demie du soir. Pour ne pas effrayer sa famille, elle s'arrêta à l'entrée du village et forma une colonne de secours composée de cinq guides.

La colonne de secours arriva à 2 heures du matin sur le lieu de l'accident et réussit à retrouver M. et Mlle Lazaro, dont l'état était encore satisfaisant.

M. Lazaro a souffert surtout de l'eau glacée qui tombait de la crevasse.

Condamnation d'un évadé. — Le nommé Noël Dupont, qui s'est évadé du pénitencier de Sion, il y a 15 jours, et qui n'a pu être ressaisi, vient d'être condamné par contumace, pour tentative de vol, à 3 ans de réclusion, détention préventive comprise. C'est pendant cette détention préventive qu'il a l'autre jour reconquis la liberté. Le Tribunal correctionnel l'a, en outre, cité, par voie éditale, à comparaître pour délit de vol accompagné de violences exercées sur le gardien du pénitencier, lors de sa fuite.

Evadé une seconde fois. — On se souvient qu'il y a trois mois environ, le nommé Clausen Joseph, d'Ernen (Valais), âgé de 22 ans, avait pris la fuite en sautant d'un train en marche, entre les stations de Flamatt et Schmitten,

---

allons nous séparer : Zéphirin dînera où il voudra ; toi, tu resteras sur un canot que j'ai acheté depuis que la police a confisqué le mien, tu le trouveras au bord de la Seine à sa place habituelle. Moi, je rentre chez moi.

— Chez toi ?

— Oui, un chez-moi, que je possède dans un terrain vague et où tu coucheras cette nuit ; mais il ne faut pas qu'un voisin t'y voie rentrer avec moi en ce moment. M. Fourmont dînera sûrement chez ta belle cousine ; et nous profiterons du moment où il reviendra chez lui pour pénétrer dans le jardin et de là dans sa chambre. Je donnerai le signal en poussant trois fois le cri de la chouette.

Le train s'était arrêté ; les trois hommes étaient descendus. Pour ne pas donner l'éveil, Zéphirin avait pris d'avance trois billets à la gare Saint-Lazare. Ils étaient passés au milieu du flot des voyageurs et, arrivés à la route, s'étaient séparés. A onze heures Claude avait donné le signal, et les deux amis s'étaient introduits dans la villa du notaire.

...Le notaire faillit s'évanouir. Il chercha machinalement s'il n'avait pas une arme auprès de lui pour se défendre ; mais Claude dit :

— Restez donc sur votre fauteuil, mon bon monsieur Fourmont. Et surtout ne criez pas, n'appelez pas. Nous avons besoin de causer avec vous ; causons donc tranquillement.

...Le notaire se tourna vers Serge qui, très pâle, mais le visage résolu, se tenait debout, près de la fenêtre. Il balbutia :

— Vous.., vous n'êtes donc plus en prison... Monsieur ?

Serge allait répondre. Claude lui fit signe de se taire, et ce fut lui qui répliqua :

— La prison ?... Non, non. C'est fini, tout ça. Il n'en est plus question... Vous me permettez, n'est-ce pas, d'aller pousser le verrou de votre porte, mon cher monsieur ? Il ne faut pas qu'on puisse nous déranger.

Lorsque Claude se fut assuré que la serrure tenait bien il vint s'asseoir en face du notaire et dit :

— Toi, Serge, veille ! Je ne pense pas qu'on vienne nous chercher ici ; mais, quand on a la police à ses trousses, il faut être prudent.

— La police ? murmura M. Fourmont, dont la frayeur grandissait.

— Oui, répliqua modestement Claude ; nous venons de lui fausser compagnie. Veuillez nous excuser, mon cher Monsieur, si nous avons escaladé vos murailles pour arriver jusqu'à vous, nous n'avions pas le choix de la route à suivre. Nous avons eu soin, d'ailleurs, de ne pas endommager votre immeuble et de ne pas marcher sur les plates-bandes de votre jardin...

— Enfin, que voulez-vous de moi ?

— Une chose bien simple : de l'argent.

— Vous venez me voler ?...

Et le notaire s'enfonça dans son fauteuil, tandis que Serge faisait un geste de colère.

— Du calme, mon ami, dit Claude, du calme, je t'en prie. Excusez mon ami, mon cher Monsieur ; il a le système nerveux un peu surexcité, et je parlerai en son nom. Du reste, il ne sait que très imparfaitement ce qui s'est passé depuis quelques jours, le gouvernement ayant négligé de lui faire parvenir ses journaux, et je n'ai pas encore eu le temps de lui raconter la façon merveilleuse dont la justice mène son instruction...

— Et dont vous cherchez à l'entraver ? fit le notaire, se remettant peu à peu.

— Je fais de mon mieux ! dit Claude d'un air simple. Remarquez que la première visite de mon ami est pour vous !

— Je m'en serais bien passé, dit le notaire à voix basse.

Claude continua avec un calme imperturbable :

— Visite intéressée, comme j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer tout à l'heure ; car nous voulons de l'argent, non pas votre argent, mais l'argent qui nous appartient.

— A *vous* ?

— Oui, à *nous*, car, en l'espèce, mon ami Serge Morain m'ayant choisi pour son avocat, j'ai le droit de dire *nous* et de parler en son nom. Vous ne devez pas être étonné, mon bon Monsieur, que nous ayons besoin d'argent. Je possédais quelques centaines de francs ; mais vous n'ignorez pas que j'ai conduit ma sœur en Angleterre ; et, si les voyages forment la jeunesse, ils ont prodigieusement déformé ma bourse. Je vous avoue donc, sans vergogne, que je n'ai plus le sou. Il me reste bien, ainsi qu'à ma sœur, certains livrets de caisse d'épargne ; mais si nous nous présentions au guichet de cet honorable établissement, nous y serions mal reçus et, comme j'ai le caractère peu endurant, il en résulterait sans doute de sérieux inconvénients. Mon ami Serge Morain a dépensé l'argent qu'il avait pour obtenir quelques douceurs dans le logis que lui avait offert la justice ; et, comme moi, il n'a plus rien... S'il demandait celui qui se trouvait dans la caisse du pauvre commandant Morain et qui a été porté au Palais de Justice, on ferait certainement des difficultés pour le lui remettre. Vous savez qu'en France les formalités n'en finissent pas...

(A suivre).

pendant qu'on le reconduisait dans son canton d'origine.

Clausen, vagabond incorigible, s'est fait arrêté le mois passé à Rorschach, où il subit 28 jours de détention pour vagabondage et usage de faux certificats. Comme il avait purgé sa peine on le rapatriait vendredi dans la cellule spéciale d'un fourgon du train qui part de Fribourg à 11 1/2 heures du matin.

A Neyruz, Clausen demanda au conducteur la permission de se rendre aux W. C., ce qui lui fut accordé. Entre la station de Neyruz et celle de Cottens, il a pris, sans crier gare, la clef des champs !

Champéry. — *Hôte de marque.* — Depuis quelques jours M. de Jadowsky, ambassadeur de Russie à Berne, la victime d'Ilnicky, s'est installé avec sa famille, dans un chalet de cette localité.

Saillon. (*Corr.*). — Un incendie qui aurait pu prendre des proportions très graves, s'est déclaré à Saillon, le 14 courant, vers les 3 h. après midi.

La maison habitée par M. le notaire Emile Roduit est détruite avec le mobilier qu'elle contenait. La maison adjacente, appartenant au lieutenant Maurice Moulin, est gravement endommagée.

Les dégâts sont assez considérables, surtout pour M. Roduit, à qui il ne reste, en fait de linge, que les habits que chaque membre de sa famille porte sur lui.

Heureusement que le temps était calme, que le service des hydrants a fonctionné à merveille, pour l'honneur des dévoués citoyens qui en ont la charge en moins de 2 h., l'élément destructeur était maîtrisé et circonscrit dans son foyer.

Au son de la cloche d'alarme, les gens disséminés dans la campagne sont arrivés promptement sur le lieu du sinistre; nos braves voisins des communes de Saxon, Riddes et Leytron, comme toujours, sont accourus en grande vitesse à notre secours; nous leur rendons hommage pour leur empressement.

Le motif qui a pu provoquer cet incendie est inconnu. Nous savons que les deux maisons sont assurées. R. E.

Martigny-Aoste. — Nous saluons toujours avec plaisir l'ouverture de nouvelles voies de communication. C'est ainsi que nous sommes heureux d'apprendre que la route internationale qui conduit de St-Remy (Aoste) à l'hospice du St-Bernard est à peu près achevée. Deux personnes de Martigny, MM. G. Morand et J. Pillet, ont pu, ces jours derniers, par une gracieuse autorisation de l'entrepreneur, l'utiliser sur toute sa longueur et sont émerveillés de la bienfacture de cette œuvre. L'inauguration officielle et l'ouverture de cette chaussée à la circulation générale n'auront toutefois lieu que dans la seconde quinzaine du mois d'août.

Nous avons encore, malheureusement, du côté valaisan, le tronçon de route en aval de la Cantine de Proz qui n'est guère présentable. Sa correction est urgente. Espérons que l'année 1905 la verra s'accomplir. Alors seulement nous serons en droit d'affirmer que la route Martigny-Aoste est accessible aux véhicules de toutes grandeurs et que même les énormes pataches que le tunnel du Simplon va rendre disponibles pourront circuler sur le col du Grand St-Bernard à 2470 mètres d'altitude.

Confédération Suisse

Chemins de fer de montagne

Lorsque, l'été dernier, nous annoncions que des études se faisaient sur les flancs du Wetterhorn, pour un projet de chemin de fer aérien, système Feldmann, à la cabane de Gleckstein, nos lecteurs auront certainement mis en doute la réalisation de ce projet. Mais, au vingtième siècle, ces question-là ne chôment pas, et les montagnes n'ont qu'à se bien tenir. Le 9 juillet a eu lieu, à Berne, la constitution d'une société par actions au capital de 300,000 fr. pour l'exploitation générale du brevet Feldmann. L'installation du Wetterhorn, déjà en voie d'exécution, est le premier objectif de cette société. Dès que cet essai aura démontré le bon fonctionnement et la sécurité du système, la nouvelle «ficelle» ira hardiment à la conquête d'autres géants des Alpes.

Dans ce nouveau système de locomotion, la voiture, au lieu de rouler sur des rails rigides, est suspendue à 2 câbles tendus librement d'une station à l'autre. La traction se fait comme dans les funiculaires ordinaires; un wagon descend tandis que l'autre monte. Les deux couples de câbles porteurs, constituant une double voie, sont à 8 mètres l'un de l'autre. Le voyageur aura l'impression de se trouver en ballon... captif.

D'un seul jet on peut escalader des parois de rochers de 500 à 600 m. de hauteur. Le système Feldmann s'applique aussi à l'établissement de ponts funiculaires pour le passage de ravins; un projet de ce genre est à l'étude entre Glion et Sonzier.

Depuis l'établissement du premier chemin de fer de montagne en Suisse (Righi) nous avons vu trois systèmes de crémaillère se succéder: Rickenbach, Abt et Strub; d'autre part, les chemins de fer funiculaires ont subi des simplifications et des perfectionnements qui font grand honneur aux constructeurs suisses. Toutes ces artères, qui sillonnent maintenant nos vallées, franchissent les cols et s'élèvent jusqu'à des altitudes de 3100 m., sont devenues un élément important de la prospérité du pays en créant un mouvement d'étrangers qui va sans cesse grossissant.

Les deux ascenseurs à câbles qui relieront la source de la Lütschine noire (1200 m.) à la cabane du Gleckstein (2300 m.) marqueront un nouveau progrès dans le domaine des chemins de fer de montagne. Avec ce système, il n'est plus question d'établissement de plateforme: le terrain entre les deux stations reste intacte. Les frais d'établissement et d'exploitation sont réduits à un minimum, et il sera intéressant de voir les résultats, technique et financier, de cette première installation. C.

Le rappel de la mission suisse. — Le Département militaire fédéral publie le communiqué suivant relatif au rappel de la mission suisse en Extrême-Orient:

« Le colonel Audéoud, rentré de Russie le vendredi 15 juillet, a adressé un rapport au Département militaire sur ce qui doit avoir amené son rappel.

Il repousse énergiquement le reproche d'avoir prononcé des paroles blessantes pour l'armée russe et affirme, de la façon la plus absolue, qu'il n'a jamais eu l'intention de dire quelque chose de désagréable et bien moins d'offensant contre l'armée russe.

Le colonel Audéoud croit pouvoir déduire d'une communication d'un officier étranger au quartier-général russe qu'il s'agit de propos dont il ne se souvient pas lui-même, mais qui ne pourraient en aucun cas avoir de caractère offensant.

Le colonel Audéoud n'ayant pas eu l'occasion de s'expliquer au quartier-général russe sur l'accusation dont il a été l'objet — il n'a du reste été informé de rien de la part des Russes — il faut attendre les renseignements demandés immédiatement à la Russie par le Conseil fédéral pour établir s'il s'agit d'un malentendu, d'une interprétation inexacte et de quelque chose de semblable ou bien d'où peut venir le reproche qu'on a fait au colonel Audéoud.

Il y a lieu de rectifier certaines communications d'après lesquelles le colonel Audéoud aurait déposé à St-Pétersbourg une protestation écrite contre son rappel. Le ministre de la guerre étant absent, le colonel Audéoud a pris congé de lui par écrit et l'a remercié à cette occasion de l'accueil qui a été fait aux officiers suisses. »

Congrès pédagogique. — Le congrès pédagogique de la Suisse romande, comptant environ 500 instituteurs, s'est réuni lundi à Neuchâtel.

Entr'autres décisions il a adopté les conclusions du rapport de M. Gailloz, l'instituteur de Puydoux, sur les examens de recrues, conclusions que nous avons publiées dans notre dernier n°.

L'assemblée a adopté ensuite les conclusions du rapport de Mlle Challandes, institutrice à Neuchâtel, relatif à l'instruction des jeunes filles. Le rapport déclare suffisant le programme actuel, mais estime que l'école doit donner une importance plus grande à la gymnastique, à l'hygiène, y compris celle des petits enfants, à l'économie domestique, aux travaux à l'aiguille, autrement dit, préparer à son rôle de future ménagère et de mère la jeune fille. Le rapport demande en outre un cours complémentaire obligatoire pour les jeunes filles sortant de l'école avant 16 ans et un cours professionnel obligatoire pour les apprenties.

Tir international de Lyon. — La Suisse avait envoyé 5 de ses meilleurs tireurs pour le match international au fusil qui a eu lieu vendredi à l'occasion du tir international de Lyon, ouvert il y a quelques jours; ces tireurs sont: MM. C. Stæheli, H. Schellenberg, J. Reich, Ach. Roch et L. Girardet.

Le match a donné les résultats suivants:

1. Suisse, 4542 points; 2. Italie 4431; 3. France, 4422; 4. Belgique, 4271; 5. Hollande, 4206; 6. République Argentine, 4052.

Stæheli, Suisse, a été proclamé champion du monde. Le meilleur tireur debout est Bonicelli, Italien; le meilleur tireur à genoux, Stæheli; le meilleur tireur couché, Risheuwels, Belge.

Dans le match international pour le revolver qui a eu lieu samedi, la Suisse obtient le premier rang avec 2330 points; République Argentine 2241; France 2215; Belgique 2202; Italie 2128; Hollande 1904.

Champion du monde: van Atbrock, Belgique; Probst, Suisse; commandant Py, Français.

Au tir aux armes de précision, M. Frank Julien (Genève) a été proclamé roi; aux armes de guerre, M. Martinez, (Buenos-Ayres).

Le tir fédéral de St-Gall. — Dimanche matin, à 6 heures, une salve de 22 coups de canon a annoncé l'ouverture du tir fédéral de St-Gall, qui s'est faite avec le cérémonial habituel.

Pour donner une idée de l'affluence tant des tireurs que des visiteurs venus à St-Gall, à l'occasion du tir, il nous suffira de dire que dans la journée de dimanche, inaugurale du tir, les chemins de fer fédéraux ont transporté 28,000 voyageurs dans 70 trains, sans accident et sans retard sérieux.

— Dimanche soir a eu lieu, à la cantine, la réception des tireurs suisses vainqueurs du match international de Lyon.

— La première bannière cantonale arrivée lundi matin a été celle d'Appenzell Rh.-I., accompagnée de 180 tireurs avec 7 drapeaux de sociétés.

La réception des tireurs autrichiens a eu lieu ensuite, puis après midi celle de la bannière soleuroise.

On sait que la bannière valaisanne sera présentée mercredi 20 c^t par M. l'avocat J. Burgener, de Viège.

Ce sera la première fois que la bannière cantonale du Valais flottera à un tir fédéral.

Le jour officiel du tir a été fixé à après-demain jeudi.

Dans la liste des orateurs qui parleront figurent MM. Comtesse, président de la Confédération, Lachenal, président du Conseil des Etats, Raindre, ambassadeur de France à Berne, doyen du Corps diplomatique.

Nouvelles étrangères

La guerre russo-japonaise

La situation sur terre.

Dans la direction de Moukden, du côté de Niou-Chouang, le mouvement des Japonais se précise maintenant complètement, les deux armées des généraux Oku et Kuroki opérant avec ensemble et visant à pouvoir écraser les forces russes entre une double ligne de feu. Il est possible que la semaine qui commence nous réserve des nouvelles sensationnelles et que Kouropatkine soit forcé à la définitive retraite.

En attendant, le général Kuroki rapporte que deux divisions russes ont attaqué désespérément dimanche matin les positions japonaises à Motien-Ling. Elles ont été repoussées. Le chiffre des pertes n'est pas indiqué.

La pseudo-bataille de Port-Arthur

On est enfin au clair sur la fameuse nouvelle, qui, entre parenthèse, a fait le tour de la presse, suivant laquelle 30,000 Japonais auraient été tués devant Port-Arthur. Bien que l'état-major russe à Moukden, qui a le premier signalé ce bruit, ne l'ait pas encore formellement démenti, la nouvelle apparaissait comme tellement invraisemblable qu'à St-Pétersbourg même on n'y ajoutait que peu de foi.

A Tokio, on affirme maintenant qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette affaire, que le jour où cette colossale tuerie aurait eu lieu, il n'y eut même pas de combat autour de Port-Arthur.

Russie. — *Assassinat d'un vice-gouverneur.* — Le vice-gouverneur Andrew, de la province d'Iésavetopol (Caucase), a été traîtreusement assassiné dimanche soir, à Adjikent.

Le général Andrew a été assassiné sur la promenade où la musique attire le dimanche un grand nombre de promeneurs; il a reçu 6 balles et a succombé immédiatement. L'assassin, qu'on dit être un Arménien, a pu échapper aux poursuites.

COMMENT LA RARETÉ AFFECTE LA VALEUR

Une caravane s'était égarée dans le désert. Une soif inextingible causée par la chaleur suffocante, telle qu'on ne l'éprouve nulle part ailleurs que sous les rayons brûlants du soleil des tropiques, avait rapidement épuisé la provision d'eau des voyageurs. Il n'y eut bientôt plus qu'un seul Arabe qui, plus prévoyant que ses compagnons, avait encore quelques rations d'eau potable dans son outre. „A quel prix me cèderas-tu une pinte d'eau?“ lui demanda l'un des voyageurs, un riche négociant. „Dix mille francs,“ répondit l'Arabe, qui connaissait la valeur de ce qu'il avait à vendre. La somme lui fut comptée et la pinte d'eau sauva la vie au négociant, car le lendemain, la caravane arriva à une oasis. Beaucoup de ceux des voyageurs qui étaient trop pauvres pour se payer une goutte d'eau à ce prix-là moururent en route.

Bien des personnes meurent tous les ans, faute d'un remède approprié au mal qui les afflige. Non pas que le remède n'existe pas ou qu'il soit impossible de se le procurer. Il se peut que l'on n'en ait jamais entendu parler, ou si on le connait de réputation, que l'on n'ait pas su en apprécier la véritable valeur. Certaines personnes souffrantes, tout comme les voyageurs du désert, errent à l'aventure, jusqu'à ce qu'elle trouvent enfin le chemin qui les ramènent à la santé. Heureux sont ceux qui savent s'éviter tant de souffrances inutiles.

„Depuis plus de deux ans, je souffrais d'une constipation des plus tenaces, et je ne pouvais rien trouver pour la soulager. „ Telle est la phrase par laquelle débute une lettre écrite, le 12 juillet 1903, par Mme Crosetti, du Vallon Missy (Fribourg), adressée à M. Oscar Fanyau pharmacien, à Lille (France), et propriétaire de la célèbre Tisane américaine des Shakers. Mme Crosetti continue: «Je n'avais plus d'appétit et j'étais tout à fait incapable de digérer les aliments les plus légers. Pendant la journée, les maux de tête me mettaient à la torture, et mes nuits se passaient dans une insomnie agitée, ou en proie aux horreurs du cauchemar. Ayant entendu parler des guérisons extraordinaires opérées par la Tisane américaine des Shakers (que l'on peut heureusement se procurer dans toutes les bonnes pharmacies en Suisse au prix de fr. 4.50 le flacon), je me décidai à en faire l'essai, et obtins cet heureux résultat que, lorsque j'eus employé cinq flacons de ce remède, je me trouvai entièrement guérie de tous mes maux.»

Si une pinte d'eau dans le désert vaut 10.000 francs pour celui qui meurt de soif, quelle doit être la valeur de la Tisane américaine des Shakers, qui, chaque année, écarte des millions de personnes d'une tombe à demi-ouverte pour les engloutir?

Savon **ZÉPHYR**

Souverain pour les soins de la peau.
Frédéric Steinfels, Zurich.

Contre la **faiblesse,**

la lassitude, rien de meilleur que la cure du véritable COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ. Exiger la marque des „2 palmiers“. En vente dans toutes les pharmacies en flacons de frs. 2,50 et 5. 2-1

Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ, Morat

Pour les travaux de l'été

se recommande le VIN DE RAISINS SECS de OSCAR ROGGEN, à MORAT comme boisson hygiénique et rafraîchissante. Expédition au prix modique de Frs. **23.**— les 100 litres franco toute gare suisse. — Echantillons gratis et franco.

Emile ROTH, architecte-entrepreneur

Représentant de la société bâloise de construction

à SIERRE

Elaboration de plans et devis de construction
Entreprises de travaux à forfait

Se recommande spécialement pour **l'exécution de tous travaux de construction qui pourront se présenter.**

Fabrique de Cartonnage

Boîtes de bureaux

Spécialités de rouleaux

A. RION, Bourg, 16, **LAUSANNE**

LOTERIE

Pour la construction d'un
Théâtre municipal à Zoug

Sous la surveillance
du Conseil municipal de Zoug

Gros lot : 30,000 fr. — 2me lot : 15,000 fr.
Total 8288 lots du montant de fr. 150,000

Prospectus gratis. Billets à **1** fr. (1 billet gratis sur 10) expédiés par le **Bureau de la Loterie du Théâtre de Zoug.**

VÉRITABLE

Alcool de menthe et camomilles

inventé et préparé par

Fréd. Golliez, pharmacien, à Morat

dissipe les indigestions, étourdissements maux de cœur, de ventre, etc.

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 1 et 2 fr.

Demandez partout

le Chocolat Valaisan

fabriqué par la

Société des Chocolats de Montreux

Séchaud & Fils

Vous n'en consommerez plus d'autres

AUX FIANCÉS

N'achetez pas vos meubles avant d'avoir visité les beaux et grands magasins du **MOBILIER COMPLET**, Boulevard de Grancy, à Lausanne. — Une simple promenade dans nos galeries vous convaincra de la modicité de nos prix et de notre grand choix concernant l'installation d'une maison complète. Tous nos meubles sont garantis sur facture. 6-5

Catarrhe des intestins
Rachitisme

Mon petit garçon souffrait de catarrhe chronique des intestins, de rachitisme, diarrhée, grouillements et douleurs violentes dans les intestins; il maigrissait à vue d'œil et ne parut bientôt plus avoir que la peau sur les os. Les excréments étaient jaunâtres et aqueux et coutenaient des substances fibreuses d'aliments non digérés. Au toucher le bas ventre était dur et résistant et l'état général de l'enfant était tellement pitoyable que je désespérais de sa guérison. Des amis, qui virent le pauvre petit, m'encouragèrent à m'adresser encore à la Policlinique privée de Glaris, ce que je fis immédiatement. Grâce au secours rapide que m'envoya cet établissement par correspondance, une amélioration notable ne tarda pas à se produire, les forces revinrent peu à peu, l'enfant augmenta de poids de jour en jour et a recouvré maintenant la santé et la vivacité de son âge. Je tiens donc à remercier publiquement la Policlinique privée de Glaris de cette guérison inespérée. Grosse Strasse 39, Mittenwalde (Mark), le 23 juillet 1903. Paul Ochs, maître-ramoneur. — Vu pour légalisation de la signature ci-haut, Mittenwalde, le 23 juillet 1903, pour la Direction de Police : Lauer. — Adresse : Policlinique privée Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris. 10-8H1200Z

Manufacture Lausannoise de Biscuits

Société anonyme

LAUSANNE

BISCUITS extra fins, très renommés.
BRICELETS à la crême, Petits fours.
GAUFRETTES citron, orange, framboise, vanille, chocolat, pèlerine, Stella et Coquemolle.

Fabrication toute moderne. procédés entièrement mécaniques

L'Usine de Petit-Prélaz (route de Morges) est ouverte aux visiteurs les mercredi, jeudi, et vendredi de 2 à 5 h. du soir
2

A vendre

une **zither-concert**, prix abordable. S'adresser au bureau du journal.

ANTIQUITÉ

Un **coffre sculpté** datant de **1716** en bon état est à vendre chez Othmar SCHWICK, Viège.

A vendre

Un joli char à ridelles sur ressorts presque neuf et très léger. S'adresser à Ch. Wutrich, peintre, Martigny. 1

On demande comme

apprenti

un jeune homme de toute confiance pour magasin et bureau.

Occasion d'apprendre la langue allemande. 1

Papéterie-Imprimerie A. NIEDERHÆUSER, GRANGES (Soleure).

Papiers en gros

à l'usage des magasins, hôtels et bureaux.
Cornets, sacs à chapeaux
Papéteries, encres, colles, etc.
Grand choix en cartes postales illustrées, vues et fantaisies.
Impressions en tous genres
Dénéréaz & Bonvin, Montreux

Recette Simond

pour fabriquer soi-même en tout temps de l'excellent **vin artificiel économique** pour le ménage et les travaux de la campagne. — En paquets, avec mode d'emploi, par 100, 200, 300 litres et plus, à 2 fr. 50 par 100 litres, sans le sucre — **10 ans de succès croissant.** Envoi partout contre remboursement

Pharmacie A. Simond, Rolle (Vaud)

Dépôt : Pharmacie Ch. Joris, Martigny-Bourg.

PUBLICITÉ
du
Confédéré

CHERCHEZ-VOUS une sommellière, une demoiselle de magasin, une employée de bureau, une ouvrière ou apprentie tailleuse, modiste, lingère, etc.;

CHERCHEZ-VOUS une cuisinière, une femme de chambre, une aide de la ménagère, une bonne d'enfants, etc. ;

CHERCHEZ-VOUS un commis, un secrétaire, un comptable, un agent, un voyageur, un apprenti, etc. ;

CHERCHEZ-VOUS un employé de bureau ou de magasin, un homme de peine, un domestique de campagne, etc. ;

CHERCHEZ-VOUS à remettre en location un immeuble, une villa, un appartement, une chambre, des bureaux, un magasin, une cave, un atelier, un café, un local quelconque ;

CHERCHEZ-VOUS un cocher, un ouvrier boulanger, jardinier, vigneron, tailleur, cordonnier, un ouvrier de fabriques ou de chantiers, etc.;

Insérez des Annonces
dans
le Confédéré

S'adresser à l'Agence de publicité à Sion, Montreux, Lausanne ou au bureau du journal, à Martigny-Ville.

XXVme GRAND TIR ANNUEL
du stand de BEX

du 28 au 31 juillet

Environ fr. 25,000 de prix & répartitions

REVOLVER

Pour le Plan du Tir, s'adresser au Comité. 5 2 H24297L

Fabrique de Meubles, Naters (Valais)

Grand magasin de meubles, grand choix en étoffes de meubles, crin animal, ressorts, glaces, tableaux et meubles en tous genres.
Travaux soignés et solides. — Service prompt.

Se recommande *A. Gertschen-Heinen.*

SOCIÉTÉS DE TIR

Grande quantité de
COURONNES POUR TIREURS
chêne, laurier et or

TH. HESSENMULLER

Fabrique de couronnes

Rue Chaucrau, 17 LAUSANNE Téléphone 615

Journal et Liste des Étrangers de Montreux, Vevey,

de la vallée du Rhône et des Stations climatériques romandes.
Organe officiel de la Société des Hôteliers (26me année)

Ce journal, paraissant toute l'année, richement illustré et soigneusement rédigé, est seul à publier régulièrement la liste officielle des étrangers en séjour à Montreux et Vevey, ainsi que celle des principaux hôtels des Alpes vaudoises, de la vallée du Rhône, de la Gruyère, etc.

Près de 50,000 exemplaires sont adressés gratuitement chaque année, ensuite d'entente avec les destinataires, aux salons des sommités médicales, des ambassades, consulats, clubs, casinos et hôtels renommés en Suisse et à l'étranger.

Sa publicité, d'une efficacité incontestable, est recommandée à toutes les personnes, hôteliers et négociants, ayant des rapports avec les étrangers.

Prix d'insertion :
Annonces 20 cents la ligne — Réclames 50 cents.

Prix dérisoires

1000 enveloppes	Fr. 2,—	10,000	Fr. 18
1000 feuilles de papier à lettres	Fr. 2,—	10,000	Fr. 13
1000 feuilles fin papier d'emballage	Fr. 1,50	1000	Fr. 13
100 morceaux de gomme	Fr. 2,—	1000	Fr. 17
100 plumes	Fr. 0,35	1000	Fr. 3
100 porte-plumes	Fr. 2,—	1000	Fr. 10

Echantillons gratis et franco 1

Papéterie Papierhof, Granges-Bienne

Commandez vos

ETIQUETTES
volantes

à l'IMPRIMERIE Ad. IMHOFF, MARTIGNY-VILLE